

mandations dans ce sens, et qu'il a été établi d'une façon péremptoire que le transport des journaux et des périodiques et d'autres matières postales du même caractère se fait considérablement à perte, et qu'il s'ensuit un fort déficit dans la comptabilité du ministère. Maintenant, s'il nous faut, pour solder nos comptes d'une autre manière, imposer une taxe dans une certaine direction, et puiser dans la bourse du contribuable mieux vaut ne pas imposer cette taxe. S'il y avait moyen d'administrer la loi strictement en faveur des journaux ayant en toute justice droit à ce nom, il n'y aurait pas grand'chose à dire; le gouvernement, en réduisant les taux autant que possible, aurait en cela l'approbation du public. Mais il y a ici une difficulté; c'est qu'on élude la loi en cette matière; l'annonce qui, strictement parlant, n'est pas un journal, profite du privilège de se faire transporter par tout le pays aux dépens du trésor public. Il n'y a pas de raison pour qu'on n'administre pas cette question d'une manière raisonnée; s'il faut que le gouvernement, afin de fournir un service public à ceux qui en profitent, se refasse ensuite à même le trésor public; une telle chose ne peut se justifier ni se défendre.

Nous sommes dans un siècle d'affaires, dans un siècle où l'impôt est supposé correspondre à un réel besoin; et je ne vois pas pourquoi on réduit un impôt, qui ne devrait être sujet qu'à des considérations purement commerciales. Si on a cru sage d'imposer une taxe de ventes sur les journaux imprimés, pourquoi faire une exception en faveur des journaux expédiés par la poste? Je crois qu'il n'est rien de moins sensé, qu'il est contraire à tout principe de bonne administration d'entamer ainsi une méthode profitable de se procurer un revenu seulement en vue d'alléger un minime impôt sur un article d'utilité générale.

J'en appelle à mon honorable ami, je prétends que c'est là un sujet qu'on ne devrait pas discuter à cette phase de la session, qu'il faudrait lui prêter toute notre attention, et que le temps est bien mal choisi pour réduire nos revenus, produire un solde débiteur et de la confusion dans l'administration de notre service postal.

L'honorable M. REID: Honorables messieurs, je désire soulever une question à propos de ce bill et d'autres bills qui pourraient nous être soumis à cette heure; je crois qu'il n'est pas du tout raisonnable de nous demander de prendre un bill en considération avant qu'on en ait distribué des copies aux membres de la Chambre; on nous expédie ici des bills, on nous demande d'en disposer, avant même de nous en envoyer des copies; on devrait au moins en déposer quelques copies sur la table

de la Chambre, de sorte que nous ayons au moins la chance de savoir ce dont nous parlons. Je suppose que d'autres bills vont encore nous arriver cet après-midi; il nous est impossible de discuter en connaissance de cause tant que nous n'aurons pas les bills sous les yeux, et je ne crois pas que nous devrions procéder avant de les avoir vus.

L'honorable M. CASGRAIN: Le leader de l'opposition n'ignore pas que chaque exemplaire de journal est examiné minutieusement et qu'on n'alloue que tant de colonnes d'annonces par tant de colonnes de matière à lire.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Afin de rendre plus facile la discussion sur ce sujet, je voudrais demander à mon honorable ami si on a supputé le surcroît de revenu que rapportera l'augmentation du taux de la taxe de vente sur les journaux; si je comprends bien, la taxe n'est que de un et une fraction pour cent.

L'honorable M. CASGRAIN: De 2½ à 6.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Oh, non!

L'honorable M. CASGRAIN: Et la taxe de vente sur les journaux imprimés est de 6 pour cent, ce qui revient à \$4.50 sur une tonne de papier.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Mais vous avez de beaucoup relevé le prix des annonces et des abonnements.

L'honorable M. FOWLER: N'est-ce pas une des règles de cette Chambre que les bills soient distribués.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Oui. Mon honorable ami voudrait-il me dire ce que représentera cette réduction des taux postaux?

L'honorable M. DANDURAND: Peut-être a-t-on donné les chiffres dans l'autre Chambre.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Mon honorable ami voudrait-il consentir à remettre la discussion du bill jusqu'à ce que nous soyons tout à fait renseignés? C'est une question très importante.

L'honorable M. DANDURAND: Je vais retirer ma motion pour la deuxième lecture, et je demanderai que le bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la seconde séance.

L'honorable M. FOWLER: Je suggère qu'entre temps on fasse la distribution du bill.

L'honorable M. DANDURAND: Et maintenant que veut au juste mon honorable ami?

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Je veux savoir à combien se monterait l'accroisse-